

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISÈRE)

L'an deux mil dix-neuf le vingt-six du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 20 février 2019

Présents : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Jennifer SEVE, René HUBERT (Adjoints), Patrick CHATAIN, Yves DURET, Hervé GROLEAU, Louis LE GUILLOU, Bernard PIERRE, Isabelle QUEYRON, Nathalie REVOL, Marc RIBET, Martine RIZZON, Édith ROUX, (conseillers municipaux)

Absents excusés : Françoise BOUCHER (pouvoir à Jennifer SEVE), Élodie CHABOUD (pouvoir à Édith ROUX), Myriam TRILLAT (pouvoir à Bernard TRILLAT), Florent PEYRAUD-MAGNIN (pouvoir à Louis LE GUILLOU),

Secrétaire de séance : Chantal PEGOUD

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures en remerciant les Conseillers de leur présence, et en excusant les Conseillers absents ayant donné un pouvoir.

En préambule, Madame le Maire informe le Conseil que depuis le conseil du 22 janvier, le dernier acte notarié de régularisation foncière a été signé avec Mr DUVERT Patrick et ses parents (par procuration) pour les terrains du lac, cette signature clôturait donc enfin ce dossier vieux de 43 ans, au soulagement de tous.

Mercredi 30 a eu lieu la 1^{ère} réunion de chantier de la Cure avec un rythme d'une réunion par semaine les mercredis matins.

Une réunion du Comité de pilotage de l'ENS (Espace Naturel Sensible) a permis, le 5 février, de faire le point sur les actions menées en 2018 et de travailler sur le programme 2019-2024 (récutage et recalibrage de l'étang des nénuphars, mise à sec tout en préservant les espèces protégées). Le souhait a été émis d'accentuer le volet pédagogique en élargissant le parcours pour faciliter l'accès aux scolaires. Cette année, Romagnieu a été retenue pour apparaître sur les plaquettes de communication du Conseil Départemental avec la mise à disposition d'un guide détaché par conseil départemental pour encadrer et animer les visites du site pour la période estivale ;

Le 5 février la commission du lac s'est réunie, le détail sera donné par Jennifer ;

De même, un rendez-vous avec l'architecte conseil du CAUE a pu se concrétiser en urgence pour le projet de création d'une classe, ce point sera abordé plus bas ;

Côté État-Civil, un PACS a été célébré ;

L'Assemblée Générale de la bibliothèque s'est bien passée ;

Côté urbanisme, le suivi des dossiers a nécessité de rencontrer certains aménageurs de cour et plusieurs propriétaires pour éclaircir certains dossiers (et notamment un rendez-vous sur site pour la gestion des eaux de ruissellement du chemin du Grand Clermont, pour lequel le Conseil avait délibéré pour une participation, et qui a permis de mettre en lumière la solution retenue par le propriétaire (apport de terre) sachant que cette solution ne permettait pas le financement par la commune, ce qui a été conjointement convenu.

Nos deux sociétés d'assurance ont été reçues, le détail de ces échnages seront abordées dans les questions diverses.

Mercredi dernier le gérant de la société AREAS, responsable du site de l'Aire de Romagnieu est venu présenter les sociétés Courtepaille et Boulangerie Paul. Les échanges ont été agréables et constructifs, les inquiétudes ont été levées, la question de l'insuffisance des parkings a été abordée par le Maire. L'organisation du job-dating pour leur besoins de recrutement a été présentée (et s'est très bien passé à leur satisfaction avec environ 25

participants qui ont pratiquement tous été reçus en entretien immédiatement le mardi 26 février).

Une réunion de la commission communale urbanisme a permis de poursuivre le travail sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le travail a été porté sur les propositions de règlement des zones même si celles-ci ne sont pas encore déterminées.

Enfin, pour la préparation du Comice agricole le Maire a tenu à remercier René HUBERT pour la gestion des ateliers de confection des fleurs qui sont à présent terminées, il ne restera plus qu'à finir les guirlandes.

Réfection du système d'assainissement du lac : lancement du projet (délibération n°2019-012)

Céline REVOL rappelle au Conseil le projet de réfection du système d'assainissement de la Base de loisirs dont l'étude a été précédemment décidée. Le Maire laisse la parole à Bernard PIERRE qui expose les préconisations de l'étude ainsi réalisée.

En effet au regard de la perméabilité du sol il est préconisé, pour les 3 systèmes (un pour le bâtiment « Pêche », un pour le snack et un pour le bâtiment « Tennis ») les options suivantes :

- Pour le bâtiment « Pêche » : remplacement de la fosse d'accumulation par une fosse toutes eaux de 4 000 litres et un filtre à sable vertical non drainé de 30m². Le coût des travaux de terrassement est estimé à 4 480^{€HT} (5 376^{€TTC})

- Pour le bâtiment « Tennis » : remplacement de la fosse d'accumulation par une fosse toutes eaux de 4 000 litres avec ajout d'une dalle d'amarrage et création d'un filtre à sable vertical non drainé de 30m². Le coût des travaux de terrassement est estimé à 3 880^{€HT} (4 656^{€TTC})

Pour ces 2 parties il faut prévoir 3 567,23^{€HT} (4 280^{€TTC}) de fournitures de matériaux par la commune.

- Pour le bâtiment du snack : 2 options possibles : soit remplacer la fosse d'accumulation par une fosse toutes eaux de 9 000 litres avec un bac à graisse de 4 000 litres et un filtre à sable vertical non drainé de 100m² avec ajout d'une chasse à auget de 200 litres 15 280^{€HT} (18 336^{€TTC}) auxquels il faut ajouter les frais de matériaux fournis par la commune (6 280^{€HT} (7 536^{€TTC}); ou, deuxième option (beaucoup plus coûteuse), la création d'une « micro-station » par la mise en place d'un filtre compact d'une capacité de 20 E.H. (Équivalent Habitant) après le bac à graisses, avec sa tranchée d'infiltration de 12 mètres linéaires.

Le plan du projet est présenté à l'Assemblée.

Chantal PEGOUD soulève la question du déplacement des sanitaires vers le snack pour n'avoir qu'un système de traitement des eaux usés, cependant ce principe exigerait de revoir la capacité d'épuration du système sur le filtre ce qui ne représenterait pas un avantage financièrement et la construction de nouveaux sanitaires serait plus coûteuse.

Patrick CHATAIN soulève la problématique du fonctionnement saisonnier de l'activité snack impactant le fonctionnement du filtre compact, en effet l'activité est concentrée sur 5 mois dans l'année, cependant, l'étude a été réalisé par un cabinet spécialisé qui a tenu compte de cette information.

Céline REVOL précise qu'en retenant l'option 1 pour le bâtiment du snack, le coût total revient encore à 40 128^{€TTC} ce qui est largement au-deçà du budget que la commission avait envisagé (20 000[€]). Cependant, le besoin étant impératif, il faut raisonner au mieux pour définir cette faisabilité en cohérence avec le budget communal. Céline REVOL rappelle le coût annuel de vidange des fosses (environ 9 000[€]) devenant trop important à supporter pour la collectivité. Côté administratif, le projet a été soumis la semaine dernière à l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui est l'organisme habilité à valider ce projet. Le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le lancement de ce projet en dissociant la partie haute (bâtiments

pêche et Snack) de la partie basse (Tennis) qui pourra être réalisée à l'automne ou l'année prochaine permettant ainsi, si le Conseil donne son aval, de solliciter nos partenaires financiers pour la réalisation de cette réfection du système d'assainissement de la Base de Loisirs.

Entendu l'exposé du Maire et du Conseiller Municipal, le Conseil, à l'unanimité, Décide le lancement du programme de travaux de Réhabilitation des systèmes d'assainissement de la Base de Loisirs, pour la partie du bâtiment du snack d'une part, pour un montant estimatif de 21 560^{€HT} (25 872^{€TTC}), puis, dans un second temps, pour la partie Pêche et Tennis pour un montant estimatif de 11 927,23^{€HT} (14 312,67^{€TTC}), et charge le Maire ou son Adjoint(e), des formalités liées à ces décisions et notamment de solliciter nos partenaires financiers, pour une aide financière.

Programme d'investissement 2019 de la Base de Loisirs (délibération n°2019-013)

Jennifer SEVE, Adjointe au Maire en charge de la Base de Loisirs présente les travaux de la commission du lac qui s'est réunie le 5 février :

En ce qui concerne les jeux, le Tourniquet pour enfants qui avait été plusieurs fois réparé doit être à présent changé. Un devis a été demandé pour cela à la société HalterEgo (4 355^{€HT} soit 5 226^{€TTC} pause incluse). Il est proposé au conseil de faire réaliser la pause par nos agents, cependant, après discussion, le Conseil opte pour intégrer les frais de pause pour des questions de responsabilité.

La commission propose de même l'acquisition de 2 jeux à ressorts pour enfants (1 crocodile et 1 chameau) pour la partie digue de l'autre côté du lac pour encourager les plus jeunes à progresser sur le parcours (le socle en béton est réalisé par nos agents) dont l'offre promotionnelle de la société KGMat permet de proposer le tarif de 400,01^{€HT} pour le crocodile et 393,99^{€HT} pour le chameau.

Le renouvellement de notre stock de sacs-gants pour corbeilles de propreté Hygeca (défections canines) est de même proposé chez KGMat au tarif de 49,60^{€HT}.

Enfin, la commission propose de poursuivre l'acquisition d'une table de pique-nique par an en proposant chez KGMat le modèle Languedoc rectangulaire au tarif de 740^{€HT}.

L'ensemble de ces acquisitions avec les frais de port s'élève chez le fournisseur KGMat à 1 938^{€HT}, soit 2 104,32^{€TTC}.

Jennifer SEVE poursuit en précisant avoir rencontré un fabricant de jeux en bois pour enfants (Passage sur rondins de bois avec cordage) pour renouveler le parcours de la digue pour un montant de 1 851,30^{€HT}, frais de port en sus). Les photos de cette proposition sont présentées au Conseil, cependant l'Assemblée est plus mitigée par rapport au montant et à la structure et décide de reporter cet achat.

Concernant les Jeux aquatiques, il reste la planète, une main et la banane. Il est donc proposé de profiter des promotions de fin de stock du fournisseur Wibit en acquérant cette année une main flottante, deux planches flottantes pour enfants dont le total avec les frais de port s'élève à 2 700^{€TTC}.

Enfin pour le volet jeux-loisirs, un devis a été demandé pour la location d'un château gonflable sur le thème de Mario-Bros pour la période estivale (du dernier week-end de juin au 31 août) pour un montant total de 1 050^{€TTC} chez Animantis.

Pour la partie Aménagement paysager, et pour achever la clôture du site de la Base de Loisirs suite à la dernière signature chez le notaire des régularisations foncières, un devis a été demandé à 2 entreprises dont l'entreprise PACCARD qui avait été chargée de la première

partie. Le devis pour 200 mètres linéaires de clôture incluant le démontage de l'ancien système (derrière fitness jusqu'aux containers poubelles) s'élève à 8 720^{€HT} (10 464,01^{€TTC}) en précisant que le tarif est relativement stable par rapport à celui fourni il y a 3 ans. À cette occasion, le travail des commissions, sous la responsabilité de l'Adjoint au Maire, est mis en lumière et notamment l'importance de poursuivre un travail collectif pour assurer une bonne administration publique.

Pour terminer l'aménagement paysager, il est proposé de prévoir un budget de 800^{€TTC} pour des petits arbres pour le fleurissement (sera gérer en interne par nos agents communaux).

Le volet communication est ensuite présenté avec le renouvellement des panneaux du plan du site estimés par la société Tria Design à 76[€] pour celui de l'entrée incluant la maquette et 66[€] pour un à apposer vers le tennis et vers les fitness. Un dernier de plus petit modèle a été estimé à 38€ pour la partie sanitaires (ce dernier plus optionnel)

La commission propose de même le renouvellement de la distribution de flyers dans les campings par la société Touring (tarif inchangé de 750^{€HT} (900^{€TTC}), pour rappel 23 campings de Savoie et 26 en Isère.

Concernant les Flyers, sachant que pour la distribution dans les camping il faut fournir 3 500 exemplaires et qu'il nous reste 3 000 exemplaires en stock, un devis a été demandé à Tria Design pour 2 500 flyers. De plus il lui a été demandé de chiffrer 1 000 tickets de location pour les jeux, 400 cartes pass (à la réflexion 500 vont être demandés). Le total est estimé à 900[€].

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide l'acquisition d'un tourniquet chez HalterEgo pour 5 226^{€TTC}, de 2 jeux à ressorts, des sacs-gants Hygeca et d'un table de pique-nique chez KGMAT pour 2 104,32^{€TTC}, une main et deux planches flottantes chez Wibit pour 2 700^{€TTC}, Décide de louer un château gonflable pour la saison chez Animantis pour 1 050^{€TTC}, Décide d'achever la clôture du site pour 200ml chez l'entreprise PACCARD pour 10 464,01^{€TTC}, et l'acquisition de petits arbres et massifs de fleurissement pour un montant de 800^{€TTC}, Décide de commander un plan à 76[€] et deux à 66[€] chez Tria Design, Renouvèle la distribution de flyers chez Touring pour 900^{€TTC}, et le renouvellement des éditions de flyers, cartes Pass, tickets de locations pour un total de 900[€] chez Tria Design. Le Conseil charge le Maire ou son Adjoint(e), des formalités liées à ces décisions et notamment de solliciter nos partenaires financiers, pour une aide financière.

Jennifer poursuit en expliquant que, dans le cadre de la réflexion sur les possibilités d'agrandir l'espace restauration en cas de météo non clémente, elle a contacté le Comité des Fêtes de Chimilin qui vend son chapiteau. Cependant, la structure ne permet pas de s'adapter au site en réduisant la longueur au profit de la largeur. D'autres propositions sont soulevées, cependant en matière de chapiteaux, des normes doivent être strictement observées pour recevoir du public ainsi que la mise en place de contrôles obligatoires réguliers des structures de ce type. Ce projet reste donc sans suite.

Location-gérance du snack de la Base de Loisirs (délibération n°2019-014)

L'Adjointe au Maire informe l'Assemblée que la possibilité d'étendre la durée de la convention d'occupation et d'exploitation du snack a été évoquée en Commission. Il s'agirait de porter la location-gérance du snack à trois saisons consécutives permettant ainsi de conforter une situation qui semble apporter satisfaction tout en gardant la souplesse d'ajustements au besoin. Que ce soit pour le locataire-gérant comme pour la collectivité, cette

durée serait un confort et une assurance de tranquillité d'esprit, étant précisé que les locaux sont pris en connaissance de cause au jour de la signature.

La question de la redevance a de même été abordée en proposant de maintenir pour les 3 années à venir les tarifs précédemment appliqués, pour rappel :

- forfait pour le mois de mars le cas échéant : 5€ (cinq euros) + 500 € de charges,
 - du 1^{er} au 30 avril : 5€ (cinq euros) + 500 € de charges afférentes,
 - du 1^{er} au 31 mai : 400€ (quatre cent euros) + 500 € au titre des charges,
 - du 1^{er} juin au 31 août : 5 000€ (cinq mille euros) par mois + 500€/mois au titre des charges,
 - du 1^{er} au 30 septembre : 400€ (quatre cent euros) + 500 € au titre des charges,
 - du 1^{er} au 31 octobre : 5€ (cinq euros) + 500 € de charges,
 - forfait pour le mois de novembre le cas échéant : 5€ (cinq euros) + 500 € de charges.
- location du studio au locataire-gérant : 150€ par mois

L'Adjointe au Maire poursuit en précisant que Monsieur RANDOT Thierry s'est montré intéressé pour reprendre à nouveau cette location-gérance. Les conditions lui conviennent, il a entendu les observations quant à la tarification appliquée au public il s'est équipé d'un système frigorifique, et prévoit l'acquisition d'un appareil à paninis.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide d'étendre la durée de la convention d'occupation et d'exploitation du snack de la Base de loisirs de la saison 2019 à la saison 2021, Approuve les tarifs de redevance exposés ci-dessus, Dit que les autres termes de la délibération n°2018-017 du 15 mars 2018 sont inchangés, Choisit Monsieur RANDOT Thierry pour lui confier cette location-gérance pour ces 3 saisons, Dit que la location du studio lui est de même attribuée dans les mêmes conditions, et charge le Maire ou son Adjoint(e), des formalités liées à ces décisions.

Le Maire remercie le Conseil pour la confiance ainsi accordée en soulignant l'importance d'un véritable travail commun entre la commune et le locataire gérant dans un intérêt général.

Recrutement d'un saisonnier pour l'entretien de la Base de Loisirs (délibération n°2019-015)

L'Adjointe au Maire poursuit en abordant le recrutement des saisonniers pour les besoins de fonctionnement estival de la base de loisirs. Elle propose au Conseil le recrutement d'un saisonnier pour l'entretien de la Base de loisirs à temps plein du 15 mai au 30 septembre 2019 en précisant qu'un ancien saisonnier ayant donné entière satisfaction s'est proposé. Au regard de son ancienneté sur le site, il est proposé au Conseil une rémunération sur la base de l'indice brut 350 (IM 327) correspondant à un total brut mensuel de 1532,33€.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de pourvoir à un CDD à temps plein du 15 mai au 30 septembre 2019 avec une rémunération basée sur l'indice brut 350 (IM327) du grade d'adjoint technique, pour assurer les fonctions d'agent d'entretien de la Base de Loisirs et charge le Maire ou son Adjoint(e), des formalités liées à cette décision.

Jennifer SEVE poursuit en précisant que pour les entrées les appels à candidatures commencent à porter leurs fruits (il ne reste plus qu'une personne à trouver pour août). Côté surveillance de la baignade, il manque pour juin 1 BEESAN et 1 BNSSA.

Concernant la sécurité, nous n'avons pas encore trouvé à ce jour de personnel.

Pour les tarifs de la base, il n'y a pas de changement de prévu, il restera à définir les dates des nocturnes.

Enfin, en ce qui concerne les animations, l'opération « Pâqu'O'Lac » est reconduite pour les enfants de Romagnieu le 22 avril (il faudra veiller à communiquer aux scolaires avant les vacances du 15 avril). La Mairie prévoit pour les œufs en chocolat un budget de 200€ en précisant qu'un parent d'élèves, directeur d'un magasin GMS a proposé de nous faire un prix très attractif pour l'occasion. Ici encore, la nécessité d'un travail collectif au sein de la commission est soulignée pour le bon déroulement et la pérennité de cette manifestation offerte aux petits Romagnolands.

Le Bal des petits est de même reconduit le 5 juillet sur le thème des abeilles (choix collectif avec un travail de décoration de nos agents techniques pour les massifs floraux sur cette thématique qui sera de même mis à l'honneur à l'Espace Culturel.

Concernant le cinéma en plein air, une option avait été prise auprès des VDD pour le 12 juillet (en attente de leur décision)

Le Karaoké est de même renouvelé le vendredi 30 août.

Pour l'organisation du Comice agricole il est prévu de reconduire la fermeture du portail jusqu'à 10 heures afin de répondre aux exigences de sécurité (plan VigiPirate), de fermer l'activité pêche et jeux le samedi. À partir de 18 heures, les entrées seront fermées. Pour le dimanche, les entrées ne seront pas payantes et la présence des maîtres-nageurs sera maintenue.

Pour terminer, Jennifer SEVE donne lecture au Conseil d'un courrier du foyer de la Roche-Fleurie de Prémeyzel (01) qui, pour nous remercier de la gratuité qui avait été offerte à leurs résidents dans le cadre des sorties avec leur animateur, propose de venir bénévolement faire un nettoyage de printemps sur le site. Cette proposition est reçue et acceptée avec plaisir par le Conseil qui apprécie particulièrement ce geste.

La prochaine réunion de la commission du lac est prévue le 12 mars à 19h en mairie.

Le Maire remercie son Adjointe, Jennifer SEVE et la commission du lac pour tout ce travail.

Renfort Administratif (délibération n°2019-016)

Le Maire poursuit en proposant au Conseil de renouveler le principe de faire appel à un renfort administratif pour pallier à la période de congés des agents administratifs permanents en soulignant la période estivale toujours très intense avec la gestion de la Base de Loisirs en plus des affaires courantes. Elle propose pour cela de faire appel au Centre de Gestion (CDG38) qui se charge du recrutement, du salaire, de la médecine du travail, de l'assurance, ... pour une participation de 6% du salaire avec charges de l'agent ainsi mis à disposition. Le coût est ainsi estimé à 7000€ pour une mise à disposition d'un renfort du 13 mai au 25 septembre 2019 3 jours par semaine (21 heures par semaine). Chantal PEGOUD précise que le renfort intervient aussi pour aider Brigitte pour la préparation de la rentrée scolaire. Céline REVOL ajoute que cela permet aussi une meilleure gestion des heures supplémentaires récupérables qui doivent être soldées au 30 juin et au 31 décembre pour limiter les cumuls trop importants.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de faire appel à un renfort administratif à raison de 3 jours par semaines (21h hebdo) du 13 mai au 25 septembre 2019 par le biais du CDG38 et charge le Maire ou la Secrétaire Générale des formalités liées à cette décision.

Céline REVOL informe le Conseil que nous allons accueillir un stagiaire en situation de handicap aux services techniques. Les dates restent à définir, il va être proposé à sa structure l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) de la Croix-Rouge des Échelles, de

l'accueillir 3 demi-journées par semaine (les mardi, mercredi et jeudi matins) sur une période de 2 semaines. Il est à souligner l'esprit volontaire dont ont fait preuve nos agents pour accueillir ce stagiaire dans de bonnes conditions.

Enfin, le contrat d'apprentissage de Bastien se termine en juin 2019, la commune poursuit dans cet engagement de participer à la formation des jeunes de notre région si l'occasion se présente et en privilégiant les jeunes de la commune ou à proximité, sans pour autant entrer dans une démarche de recherche d'apprentis.

Pour conclure, l'opération « Chantier Jeunes » orchestrée par les VDD se poursuit avec une proposition de 2 jeunes postulants pour les vacances d'avril (20h hebdo) du 15 au 19 avril puis du 22 au 26 avril. Le Conseil se prononce pour prendre ces 2 jeunes en même temps sur une seule semaine.

CCAS :

René Hubert, Adjoint au Maire, fait part d'une très bonne nouvelle par rapport aux retours de l'opération « Brioches solidaires » avec des fèves à l'effigie de Romagnieu, organisée par la boulangerie TRILLAT-RABILLOUD d'Aoste avec la remise d'un chèque de 900€ attribué pour le CCAS de Romagnieu. Le Conseil remercie chaleureusement Mr TRILLAT-RABILLOUD et Mme BEDOT pour cette belle initiative.

De même, un don de 50€ a été reçu par le CCAS en échange de la récupération de l'ancien piano de la Bruyère.

Enfin, un chèque de 450€ pour le CCAS a été reçu de l'antiquaire qui avait été autorisée par le conseil (délibération 2018-064 du 4 septembre 2018 par laquelle mandat de vente avait été donné à Mme JUGANT pour de vieilles reliques et lustres suite au déménagement de la Cure)

Pour terminer, ce week-end, Madame CLAVEL a fêté ses 101 ans, le CCAS lui a apporté un présent ainsi qu'à nos nombreux nonagénaires qui fêtaient leur anniversaire en ce début d'année.

Réhabilitation de la Cure : avenant au lot 1 (délibération n°2019-017)

Céline REVOL informe l'Assemblée que malgré un bon démarrage de chantier dans les temps, la surprise de la découverte du très mauvais état d'une partie du plancher supérieur, a nécessité une décision en réunion de chantier pour la dépose de la moitié de la surface (côté église) de la demande de faire établir en urgence un devis pour la dépose de cette partie du plancher pour la remplacer par un plancher simple. Ce devis de l'entreprise Meunier-Curtinet est ainsi soumis au Conseil pour un montant de 6 682^{€HT} (8 018,40^{€TTC}) en demandant au Conseil de l'autoriser à signer un avenant au marché public pour ce lot n°1 (pour rappel montant initial du lot n°1 : 126 119,43^{€HT}).

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de faire ajouter aux prestations du lot 1 du MAPA de réhabilitation de la Cure de Romagnieu, attribué à l'entreprise Meunier-Curtinet, la dépose du plancher supérieur de la Cure avec évacuation et de le remplacer par un plancher bois simple pour un montant de 6 682^{€HT} (8 018,40^{€TTC}), Charge Madame le Maire de signer l'avenant au marché correspondant et de toutes formalités liées à cette décision.

Réhabilitation de la Cure : Reprise des eaux pluviales Face Ouest (délibération n°2019-018)

Le Maire poursuit en exposant qu'un autre souci est apparu en réunion de chantier par rapport au projet d'implantation de la passerelle d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

En effet, l'architecte s'est rendue compte que la passerelle était positionnée sur le tuyau PVC de la canalisation d'eaux pluviales. La seule solution raisonnable et la moins coûteuse est le déplacement de la canalisation PVC diamètre 160. Ces travaux, hors champ du marché public et donc à charge de la commune, ont été chiffrés par l'entreprise Meunier-Curtinet à 1 596^{€HT} (1 915,20^{€TTC})

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de faire déplacer la canalisation PVC du réseau d'eaux pluviales face Ouest de la Cure par l'entreprise Meunier-Curtinet, pour un montant de 1 596^{€HT} (1 915,20^{€TTC}), Dit que les crédits budgétaires correspondant seront prévus en section d'investissement, Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Réhabilitation de la Cure : Dépose du compteur électrique (délibération n°2019-019)

Le Maire poursuit en précisant que pour des questions de sécurité, l'entreprise Meunier-Curtinet a demandé l'interruption de la fourniture d'électricité du bâtiment de la Cure. Une demande a été ainsi faite à ENEDIS qui a chiffré la dépose du branchement à 223^{€HT}, soit 267,60^{€TTC}. Ils interviennent le vendredi 1^{er} mars pour déposer le compteur.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de faire interrompre la fourniture d'électricité du bâtiment de la Cure pour la sécurité de l'entreprise de démolition, Approuve le devis de la société ENEDIS pour la dépose de ce compteur pour un montant de 223^{€HT}, soit 267,60^{€TTC}, Dit que les crédits budgétaires correspondant seront prévus en section d'investissement, Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Enfin, le Maire informe qu'il restera à attribuer le lot n°9 correspondant au ravalement de façade, cependant les négociations avec les maîtres d'œuvre et ouvrage délégué étant en cours, cette attribution sera proposée au prochain conseil. De même, le projet de mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales de toiture n'est pas encore abouti pour être présenté au conseil, il sera donc soumis lors du prochain conseil.

Création d'une salle de classe : Bureau de contrôle technique (délibération n°2019-020)

Chantal PEGOUD, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires donne lecture d'un courrier de l'Académie informant du projet envisagé d'ouverture d'un poste supplémentaire d'enseignant pour Romagnieu. Céline REVOL souligne la pression qui s'impose donc pour les travaux de création de cette classe supplémentaire en précisant que s'agissant d'un Marché public à Procédure Adaptée (MAPA), cela représente une charge administrative conséquente et accentuée par les conséquences de la décision collégiale, en adjoints, d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage en interne, incluant donc le suivi de chantier et la mission de veille à la sécurité liée à la co-activité des entreprises sur ce chantier. Le montage du dossier de la commission de sécurité des ERP (Établissement Recevant du Public) n'est pas évident et n'a pas reçu l'aide attendue du service du SDIS38 sollicité. L'architecte conseil du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été sollicité en urgence pour un avis sur le projet, et a préconisé fortement de faire appel, à minima, à un bureau de contrôle technique pour la conformité des travaux en termes de sécurité (SIE), d'accessibilité (HAND), et d'installations électriques (ELEC).

Dans ce cadre, le Maire soumet à l'Assemblée les 3 devis sollicités pour cette mission de contrôle technique avec APAVE pour un montant de 2 675^{€HT} (3 210^{€TTC}), DEKRA pour 2 280^{€HT} (2 736^{€TTC}) et SOCOTEC pour 2 450^{€HT} (2 940^{€TTC}).

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de faire appel à un bureau de contrôle technique des bâtiments pour la conformité des travaux de création d'une salle de classe, Approuve le devis de la société DEKRA pour un montant maximum de 2 280^{€HT}, soit 2 736^{€TTC} étant précisé qu'il est demandé à l'entreprise de supprimer les options L et LE liées au diagnostic de solidité de l'immeuble qui avait déjà été réalisé, et de fait de réduire en conséquence le prix de la prestation, Dit que les crédits budgétaires correspondant seront prévus en section d'investissement, Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Le Maire poursuit en précisant que les dossiers pour l'appel d'offres sont en cours de finalisation (cahiers des clauses administratives et techniques, règlement de consultation, actes d'engagement, grille de critères de notation,...) et que la consultation est prévue sur une période allant du 11 au 22 mars avec une date d'ouverture des plis par la CAO (Commission d'Appel d'Offres) le 26 mars. Le Conseil se réunira peu de temps après pour officialiser le choix d'attribution des lots et les travaux pourront ainsi débiter dès le 15 avril.

Florent PEYRAUD-MAGNIN se joint au Conseil à 21h50 portant ainsi à 16 le nombre de conseillers présents (19 votants).

Programme d'investissement pour les écoles (délibération n°2019-021)

Chantal PEGOUD poursuit en présentant au Conseil le compte-rendu du conseil d'école du 8 février avec un effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2019 de 178 élèves contre 161 cette année (d'où l'ouverture de classe) dont 31 en petite section de maternelle qui va nécessiter d'adapter la répartition dans les classes avec sans doute une classe de niveau mixte avec une incidence sur les ressources humaines pour les besoins d'heures supplémentaires d'ATSEM. Côté locaux, les travaux de renouvellement des peintures se poursuit, il a été demandé au regard des prévisions d'effectifs, l'acquisition de 2 vélos supplémentaires.

Concernant les cours d'école, les dessins au sol (2 en maternelle et 1 en élémentaire) seront terminés pour la rentrée de mars. Face à la demande d'avoir une jardinière potager/fleurs, l'opportunité a été prise d'acheter d'occasion 10 palox avec du géotextile dont 6 seront réservés pour les écoles et installés dans la partie enherbée. Le projet d'agrandissement de la cour d'école côté élémentaire sera réétudié pour les vacances d'avril. Enfin, le devis pour l'acquisition d'une 2^{ème} cage de but multisport est ainsi soumis au Conseil chiffré par Manutan Collectivités à 1 373^{€HT} franco de port (1 647,60^{€TTC}). Dans la continuité, le panier de basket sur la 1^{ère} cage de buts avait été retiré car détérioré, il faudrait donc le remplacer. Pour cela le devis chez Casal Sport s'élève à 159,63^{€HT} frais de port inclus (191,56^{€TTC}). Il est précisé que des filets Pare-ballons seront installés.

Les parents d'élèves demandent s'il est possible sur le temps de garderie de proposer de l'aide aux devoirs. Un appel aux bénévoles sera fait par l'intermédiaire de notre site internet et par affichage à l'espace culturel). Enfin, une initiation au yoga a été proposée aux écoles avec le concours de l'association Form'équilibre qui a mis à disposition généreusement les tapis de sol.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide l'acquisition d'une cage de buts multisport et d'un panier de basket pour la cour d'école élémentaire, Approuve pour cela le devis de la société Manutan Collectivité pour un montant de 1 373^{€HT} franco de port (1 647,60^{€TTC}) et de devis de la société Casal Sport pour un montant de 159,63^{€HT} franco de port (191,56^{€TTC}, Décide l'acquisition de 10 palox d'occasion chez

l'entrepreneur REVOL Sébastien (38 St Appolinard) pour un montant total de 250^{€HT} (300^{€TTC}), Dit que les crédits budgétaires correspondant seront prévus en section d'investissement, Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Travaux urgents de voirie chemin d'Avaux (délibération n°2019-022)

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire en charge de la voirie informe les conseillers que le 5 février il a fallu en urgence restreindre l'accès au chemin d'Avaux car la route s'est affaissée et ne pouvait plus supporter le poids notamment du bus scolaire. L'entreprise FAVIER a été sollicitée immédiatement et est intervenue en urgence pour le drainage, la découpe de l'enrobé sur 51 mètres linéaires avec évacuation des gravats, puis la réfection de la chaussée ainsi endommagée. Il s'agit donc ici de régulariser la situation pour des frais engagés sur le motif du caractère d'urgence en raison de la sécurité publique. La facture s'élève à 9 574€HT (11 488,80€TTC).

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Approuve les travaux de réfection en urgence du chemin d'Avaux et la facture de la société FAVIER pour un montant 9 574€HT (11 488,80€TTC) en saluant cette belle réactivité, Dit que cette dépense sera inscrite en section d'investissement, Charge Madame le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à cette décision.

Céline REVOL précise que le Département a demandé des précisions sur les travaux de sécurisation routière demandé dans le cadre des amendes de police, en relation avec le programme des travaux de voirie pour s'assurer qu'il n'y ait pas de doublon. Les doutes ont été levés et le dossier validé.

Programme d'élagage 2019 (délibération n°2019-023)

Bernard TRILLAT poursuit en rappelant que depuis le 1^{er} janvier, les travaux d'élagage et de fauchage sont gérés par la commune. Pour cela, 3 devis ont été sollicités pour 2 passages (80h au printemps puis 240h à l'automne avec 20h de lamier scie). Pour le fauchage, l'entreprise Berthier est au tarif de 54^{€HT} de l'heure, l'entreprise Dumont à 46^{€HT} de l'heure et l'entreprise PILLAUD-TIRARD n'a pas souhaité concurrencer ses collègues. Au regard du nombre d'heure, cela représente un écart de 2 400[€] ce qui n'est pas négligeable.

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de faire procéder aux travaux d'élagage sur la commune tels que détaillé ci-dessus, Approuve pour cela le devis de l'entreprise Dumont pour un montant total de 16 220^{€HT} (19 464^{€TTC}), Charge Madame le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à cette décision.

Programme de curage des fossés (délibération n°2019-024)

Bernard TRILLAT présente dans la continuité le devis de l'entreprise JARGOT pour le curage de 1 354 mètres linéaires de fossés pour un montant total de 1 489,40^{€HT} (1 787,28^{€TTC}). Le procédé utilisé consiste en l'utilisation d'un visse sans fin horizontale qui remonte la terre avec un grain très fin avec l'avantage de ne pas avoir à évacuer de terre.

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de faire procéder au curage des fossés de la commune tel que détaillé ci-dessus, Approuve pour cela le devis de l'entreprise Jargot pour un montant total de 1 489,40^{€HT} (1 787,28^{€TTC}), Charge Madame le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à cette décision.

Entretien de matériel de voirie :

Bernard TRILLAT présente ensuite au Conseil le devis de l'entreprise Bouvier pour la révision générale du tracteur-tondeuse pour un total de 1 614^{€TTC} en précisant que cette révision comprend le changement de toutes les courroies, galets, lames en plus des filtres.

Communication :

Le Maire rappelle que l'opération « printemps de cimetières » 2018 avait été très appréciée. Pour cette année 2019, l'association Saint-Hilaire d'Avaux renouvelle sa demande pour la participation de la commune à cette opération. Le Conseil propose de renouveler la participation de la commune qui consiste en un embellissement du cimetière d'Avaux par un fleurissement.

Chantal PEGOUD, 1^{ère} Adjointe, précise que nous arrivons en rupture de stock de plans de la commune. À cette occasion, une réactualisation du plan a été demandée à la société Tria Design (ajout de l'impasse du coq, des parkings et colonnes de tri, rectification de certains chemins, modification des gîtes et chambres d'hôtes, ajout du zoom de la base de loisirs, changement photo lavoir, ajout cimetière Avaux, ...) et dont le chiffrage pour 500 exemplaires (740€) et pour 1000 (890€) permet de s'orienter sur 1 000 exemplaires. Le Conseil unanimement approuve cette proposition.

Concernant le bulletin municipal, les articles sont à rendre avant le 26 mars pour une édition en mai, un message a été adressé à toutes les associations.

Hervé GROLEAU, Conseiller Municipal présente par projection, l'ébauche du nouveau site internet communal qui reflète une volonté de modernisation, d'adaptation aux nouvelles réglementations tout en conservant les photos et articles de l'ancienne version. La version test est accessible à l'ensemble des conseillers municipaux pour recueillir les avis et observations. Est relevé la présence du bandeau d'acceptation des cookies devenu obligatoire, un bandeau circulant pour les activités, la partie réservée pour l'abonnement à la newsletter, un agenda dynamique permettant d'identifier les événements à venir. Une réunion est à prévoir pour synthétiser les observations et intégrer les différents contenus restant à définir. La prochaine réunion de la commission communication est prévue pour le 6 mars.

Acquisition mobilière pour la cantine délibération n°2019-025

Chantal PEGOUD rappelle que des tables de cantine de différentes tailles avaient été achetées. Une de ces tables avait été conservée mais ne correspondait pas au besoin des enfants de grande section de maternelle. Il avait alors été nécessaire d'en acheter une nouvelle de taille 3 pour la rentrée. Cette acquisition est donc soumise au Conseil au titre de régularisation pour permettre le paiement de cette facture d'UGAP pour un montant de 133,84^{€HT} (160,61^{€TTC}).

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Approuve l'acquisition d'une table de cantine de taille 3 et la facture de la société UGAP pour un montant 133,84^{€HT} (160,61^{€TTC}), Dit que cette dépense sera inscrite en section d'investissement, Charge Madame le Maire ou son Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires des formalités liées à cette décision.

.

Renouvellement droit de pêche AAPPMA Guiers-Rhône délibération n°2019-026)

Le Maire rappelle que nous avons signé en 2010 un droit de pêche pour 9 années avec l'AAPPMA Guiers-Rhône (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) pour un montant annuel de 75 euros. Il est proposé de renouveler ce droit de pêche dans les mêmes conditions.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Approuve le renouvellement du bail de neuf années lié au droit de pêche au profit de l'AAPPMA Guiers-Rhône dans les mêmes conditions, Charge Madame le Maire ou son Adjoint(e) des formalités liées à cette décision.

Questions diverses :

- Céline REVOL fait le retour à l'Assemblée des rendez-vous avec les compagnies d'assurances. Pour Groupama, il a été demandé d'estimer la couverture tout risque (actuellement assuré au tiers pour 439€/an) et au regard de la différence (total de 593,16€/an), il a été décidé de passer le véhicule IVECO en tout risque. Le camion MASTER est assuré tout risque depuis plus de 10 ans au tarif de 632€/an, et au regard de l'absence de sinistre enregistré ces dernières années, l'assureur a fait un geste pour réduire la cotisation en conservant le même couverture (total 518,52€/an), soit une économie de 113,48€.
- Le Maire poursuit en donnant lecture de l'arrêté préfectoral prononçant la révision statutaire des VDD avec 4 communes qui se sont prononcées contre (à nos côtés, Cessieu, Rochetoirin et Saint-Martin de Vaulserre), 9 communes ne s'étant pas prononcées (Aoste, Chélieu, Granieu, Les Abrets en Dauphiné, Montagnieu, Pressins, Saint-Albin de Vaulserre, Saint-Jean d'Avelanne, Saint-Jean de Soudain), et enfin les 22 communes restantes se prononçant en faveur de cette modification statutaire.
- Céline REVOL informe le Conseil que le dossier de demande de DETR pour l'acquisition de poteaux incendie a été rejeté au motif du montant sous le plancher subventionnable et n'entrant pas dans les critères d'attribution des axes retenus pour cette dotation de l'État.
- Une nouvelle plus réjouissante est annoncée par Céline REVOL, celle de l'attribution du 1^{er} prix à Romagnieu ainsi reconnue « commune la plus sportive de l'Isère dans la catégorie des communes de moins de 3 000 habitants » devant Autran. La réception de remise des prix de ce challenge aura lieu le 12 avril à 18h à la base de loisirs. Des invitations vont être lancées.
- Dans une continuité sportive, les phases finales du championnat de France des clubs de jeunes boulistes se déroulera aux Abrets en Dauphiné les samedi 9 et dimanche 10 mars.
- Bernard TRILLAT informe que la journée environnement aura lieu le samedi 30 mars. La commission voirie, se réunira, quant à elle le samedi 9 mars (les membres de la commission sont attendus à 13h30 chez Bernard).
- René HUBERT informe que la prochaine commission bâtiments se réunira le samedi 16 mars à 8h30 en mairie.
- Yves DURET relaye la demande de l'association Saint-Hilaire d'Avaux pour pouvoir organiser une opération de rénovation des croix du cimetière d'Avaux. Le Maire précise qu'un spécialiste en rénovation funéraire doit venir pour donner son avis, il conviendra de se positionner au regard de son rapport. Yves DURET signale les changements effectués au sein du bureau de l'association.

- Yves DURET soulève la problématique rencontrée avec un propriétaire de support du poste électrique de Collonge réclamant une indemnisation au gestionnaire du réseau. Ce dernier va contacter le propriétaire.
- Enfin, pour clôturer ce Conseil, le Maire informe des dates des prochaines commissions finances qui sont fixées les 4, 11 et 18 mars à 18h en mairie.

Prochain conseil le mardi 2 avril 2019 à 19h pour le vote du budget

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h24.

Vu pour être affiché et publié le 1^{er} mars 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Céline REVOL



